

↳ **Une réunion intersyndicale** s'est tenue au préalable de la négociation, au cours de laquelle nous avons fait état des points que nous souhaitons aborder en réunion de négociation :

- Les modalités de la loyauté de la négociation respectant le partage de l'information, permettant l'expression de tous et laissant le temps de concertation et de consultation des organisations ;
- Les conditions de mise en réserve des différents accords que nous avons négociés et non finalisés ;

↳ **A l'ouverture de la négociation**, l'UIMM, propose de balayer quatre points

- **La plateforme de partage de documents.**
- **Méthode de travail** : Proposition d'organiser des réunions thématiques avec les juristes en amont pour débroussailler les sujets à traiter (état des lieux). Nous sommes d'accord, à condition que les négociations restent au négociateur et qu'elles se tiennent occasionnellement.
- **Communication** : L'UIMM veut maîtriser au maximum la communication externe pour « éviter les pressions extérieures » et « préserver » les négociations dans le respect des positions de chacun. Ce rappel paraît décalé puisque c'est l'UIMM qui a rompu le « silence » lors des précédentes discussions. La CGT communiquera avec ses organisations et les salariés.
- **Les négociations obligatoires** : L'UIMM part du constat que l'ensemble des négociations obligatoires telles que l'égalité Femme/Homme, conditions de travail, GPEC, épargne salariale, prévoyance... font partie des thèmes inhérents à la négociation qui commence sur le nouveau dispositif conventionnel. **L'UIMM propose une « résolution »**, un accord signé unanimement considérant que l'ouverture de toutes ces négociations obligatoires se confond avec la négociation du nouveau dispositif conventionnel. Pour la CGT, ce dispositif ne pose pas de problème, **si et seulement si**, les négociations concernées ont bien lieu.

↳ A l'ordre du jour de la réunion et sur le fond

Philosophie et principe : L'UIMM veut redéfinir la Branche, ses missions, les acteurs, son rôle, son périmètre en fonction de ses ambitions. Dans cet esprit elle propose :

- **Un périmètre de branche** : un ensemble économique cohérent, de dimension nationale incluant tous nos territoires (Dom Tom compris).
- **Un rôle structurant** qui favoriserait l'emploi en veillant à l'attractivité des entreprises dans le cadre des enjeux économiques et sociaux, pour une industrie forte, qui s'adaptera aux contraintes extérieures et technologiques (référence à l'usine numérique).
- **Un dispositif conventionnel** qui constituerait un cadre référent pour toutes les entreprises, un corpus de normes (ordre public conventionnel) avec comme priorité, de permettre la négociation à l'entreprise. Donc un dispositif basé sur la souplesse, comme (par exemple) les accords expérimentaux à durée déterminée.
- Enfin il s'agirait de **favoriser le dialogue social** en priorisant les accords à la loi.

Dans ce dispositif le niveau territorial serait un échelon important, en particulier sur l'emploi et la formation.

L'architecture : le nouveau dispositif serait constitué d'un socle commun et d'accords autonomes. Un socle commun ayant vocation à être étendu et disposant des caractéristiques d'une convention nationale. Les accords autonomes sont des accords susceptibles d'évolutions régulières dans le temps. Le socle commun devra être transposé (intégralement) dans les 76 conventions collectives territoriales. Cela pourrait se faire de trois manières :

1. Par la dénonciation des conventions collectives territoriales (*exclue par tous*)
2. Reprise du socle et transposition par la négociation en territoires sans obligation (*ce qui semble retenir la faveur de l'UIMM qui ne veut pas bousculer les baronnies locales*).
3. La résiliation d'un commun accord par les organisations syndicales des conventions territoriales.

La question de la convention collective des ingénieurs et cadres sera revue.

La délégation CGT a remarqué que contrairement à la faiblesse de l'ordre du jour indiqué dans la convocation, l'UIMM ouvrait la discussion par une déclaration préparée. Il a été demandé, qu'à l'avenir, les textes et les propositions de tous (pas seulement de l'UIMM) puissent être exposés et discutés.

Notre objectif est d'aboutir à une **Convention Collective Nationale** pour tous les métallos de l'ouvrier à l'ingénieur et couvrant tous les territoires et les filières.

En ce qui concerne la **philosophie** et les **principes** du nouveau dispositif, il s'agissait pour nous de viser le progrès social avec au minimum « le mieux disant » de l'existant permettant la citoyenneté à l'entreprise. Une branche forte, normative caractérisée par l'attractivité de son haut niveau social.

Nous sommes d'accord sur la négociation à l'entreprise, dans le respect du principe de faveur.

Sur l'**architecture** du nouveau dispositif, nous considérons que le socle commun doit être impératif, non-dérogeable et doit s'appliquer partout dans l'ensemble des territoires.

La CGT a rappelé que l'entreprise est un lieu où les salariés laissent la citoyenneté au vestiaire alors qu'il est primordial que les salariés puissent peser sur les choix de gestion, si l'on veut des entreprises et une branche attractive. Pour nous, des droits nouveaux individuels et collectifs sont des éléments constitutifs du nouveau dispositif.

La prochaine réunion du 23 septembre sera consacrée aux **classifications**.